

Conseil d'administration

VENDREDI 8 MARS 2024

Projet de procès-verbal

LISTE DE PRESENCE

Membres de droit

Franck ISAIA, Sous-directeur de la politique des musées au service des musées de France, représentant le directeur général des patrimoines et de l'architecture ;

Anaïs de CARVALHO, Chargée de tutelle, bureau du pilotage des musées nationaux, à la sous-direction de la politique des musées de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture ;

Vincent DROGUET, Sous-directeur des collections au service des musées de France ;

Nicolas JAVARY, Responsable des relations avec les musées nationaux, Secrétaire du Comité de direction de l'Établissement public Réunion des musées nationaux – Grand Palais ;

Représentants de la famille donatrice du musée national Jean-Jacques Henner

Maître Rémi CORPECHOT, Représentant titulaire de la famille Jean-Jacques Henner ;

Membres nommés

Rémi LABRUSSE, Président de l'Établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;

Adrien GOETZ, membre de l'Académie des beaux-arts et Maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne ;

Dominique de FONT-REAUXX, Conservatrice générale du patrimoine, chargée de mission auprès de la Présidente du musée du Louvre ;

Membres élus représentant de l'EP

Constance PALMIS, Représentante suppléante du personnel ;

Membres avec voix consultative

Maeva ABILLARD, conservatrice du musée national Jean-Jacques Henner ;
Marc KRECKELBERGH, CBCM ;
Philippe VERSCHEURE, Agent comptable ;
Charles VILLENEUVE de JANTI, Directeur de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau ;

Membres absents et excusés

Anne BAYLAC-MARTRES, Secrétaire générale de l'Établissement public du musée Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau ;
Carole BENZAKEN, Artiste peintre ;
Blanche de LESTRANGE, Directrice artistique de la fondation « Art Explora » ;
Président des musées d'Orsay et de l'Orangerie (en attente de nomination) ;
Agnès RAFFEJAUD, contrôle financier.

ORDRE DU JOUR

I.	Procès-verbal du Conseil d'administration du 6 décembre 2023 (pour approbation).....	4
II.	Organigramme-cible de l'établissement (pour information)	4
III.	Conventions de partenariat (pour approbation)	5
	<u>3.1.</u> Convention de partenariat ENMP	5
	<u>3.2.</u> Convention partenariat SHA 8-17	5
IV.	Journées de gratuités 2024 (pour approbation).....	6
V.	Règlement de visite (pour approbation)	7
VI.	Acquisition pour le musée national Jean-Jacques Henner d'une oeuvre de l'artiste : Salomé, vers 1904, huile sur toile, 101 x 55 cm (pour approbation)	8
VII.	Acquisition par don d'archives, de documentation et de livres : biens autres que les œuvres destinées à entrer dans les collections nationales (pour approbation)	10
	<u>7.1.</u> Don d'ouvrages au musée national Jean-Jacques Henner	10
	<u>7.2.</u> Don d'archives au musée national Jean-Jacques Henner	10
	<u>7.3.</u> Don d'ouvrages au musée national Gustave Moreau	11
	<u>7.4.</u> Don de documentation au musée national Gustave Moreau	11
VIII.	Présentation du compte financier 2023 (pour approbation)	12
	<u>8.1.</u> Rapport de l'ordonnateur	14
	<u>8.2.</u> Présentation du compte financier par l'agent comptable	12
	<u>8.3.</u> Documents de synthèse	Erreur ! Signet non défini.
IX.	Reconduction de la prime « temps partiel » (pour approbation)	17
X.	Réductions tarifaires accordées aux agents (pour approbation).....	17
XI.	Réévaluation participation employeur aux repas (pour approbation).....	17
XII.	Questions diverses	18

La séance est ouverte sous la présidence de Rémi LABRUSSE.

En préambule, **Rémi LABRUSSE** souligne qu'il s'agit du deuxième Conseil d'Administration dans sa nouvelle formation, et le premier de l'année 2024. Cette instance sera l'occasion de partager un certain nombre de bonnes nouvelles, dont certaines sont inscrites dans l'ordre du jour, et d'autres seront annoncées en séance.

Rémi LABRUSSE fait part des excuses de Carole BENZAKEN, qui prépare l'ouverture imminente d'une exposition personnelle à la galerie Nathalie Obadia ; de Thomas COYNET, représenté aujourd'hui par Madame PALMIS ; du président du musée d'Orsay, qui n'est pas encore nommé, en remplacement de Christophe LERIBAUT ; de Blanche de LESTRANGE ; et de la Secrétaire générale, Anne BAYLAC-MARTRES.

Le quorum étant atteint, **Rémi LABRUSSE** propose de passer à l'ordre du jour de cette réunion.

I. Procès-verbal du Conseil d'administration du 6 décembre 2023 (pour approbation)

En l'absence d'observations, le compte rendu du conseil d'administration du 6 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

II. Organigramme-cible de l'établissement (pour information)

Charles VILLENEUVE de JANTI rappelle que l'établissement public a été créé en 2017 dans sa version actuelle, avec le regroupement du musée national Gustave Moreau et du musée national Jean-Jacques Henner. Cependant, il ne dispose pas à ce jour d'un organigramme validé en instance. Pour autant, le projet culturel et scientifique de l'établissement de 2019 avait proposé une ébauche d'organigramme. À la suite d'un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles, d'un diagnostic des risques psychosociaux et de la lettre de mission que le Directeur a reçue de la ministre, ce dernier a aujourd'hui la capacité de présenter un projet sur lequel un travail sera mené avec les instances, notamment avec le Comité Social d'Administration et avec les représentants du personnel, l'objectif étant d'établir un document qui formalise les liaisons hiérarchiques et fonctionnelles au sein de l'établissement.

L'objectif est d'avoir une réflexion sur les fonctions qu'il serait possible de mutualiser au sein des deux musées : en effet, à ce jour, seules la Direction et le Secrétariat général assurent des missions partagées pour les deux musées. La modification essentielle consisterait à regrouper, sous la forme de fonctions mutualisées, les missions qui relèvent des publics, notamment la médiation, et, d'un autre côté, les missions qui relèvent de la communication et du mécénat. L'objectif est de recruter une personne qui prendrait la responsabilité des tâches relatives au mécénat et aux privatisations : de fait, le poste actuel « communication et mécénat » devrait être scindé en deux. À terme, l'objectif est donc de disposer de fonctions mutualisées au sein de l'établissement, ce qui permettrait de mettre en place un Comité de Direction pour piloter de manière plus collégiale cet établissement public, et de penser des actions permettant des échanges de publics d'un musée à l'autre.

Adrien GOETZ salue l'initiative visant à avoir la même personne pour gérer les privatisations et le mécénat, car ces sujets sont véritablement conjoints.

Charles VILLENEUVE de JANTI explique que l'objectif est de faire en sorte que les actions soient pensées de façon conjointe. Il existe aujourd'hui un besoin de mise en place d'une campagne de communication pour faire connaître le billet groupé : il ne serait pas pertinent de mener une campagne par musée. Quant à la question du mécénat et des privatisations, ce sont des fonctions qui vont de pair, dans la mesure où, souvent, le mécène demande une privatisation en contrepartie.

Or, il s'agit d'un travail assez lourd : regrouper tous ces sujets sur une seule personne serait particulièrement ambitieux.

Adrien GOETZ souligne que ce sont également des sujets de communication.

Rémi LABRUSSE confirme qu'à ses yeux, ces fonctions – médiation et politique des publics d'un côté, communication et mécénat de l'autre – doivent être assurées par des personnes distinctes, compte tenu de la charge de travail impliquée, tout en étant mutualisées entre les deux musées.

Charles VILLENEUVE de JANTI souligne que les questions qui relèvent de la médiation sont également intimement connectées à la communication. Ces deux personnes seraient donc amenées à travailler de manière resserrée. L'objectif est de réunir, au sein d'un Comité de Direction, la conservatrice du musée Henner, la Secrétaire générale, le chargé des publics et le chargé de la communication. Cette équipe resserrée permettra de piloter les grands travaux qui s'annoncent.

Rémi LABRUSSE ajoute que le musée Henner a bénéficié d'une communication très dynamique, à laquelle il rend hommage : elle mérite d'être étendue à l'ensemble de l'établissement pour exploiter toutes les possibilités qui ne le sont pas encore à ce stade, notamment en termes de privatisation et de mécénat.

Dominique de FONT-REAULX s'interroge sur la régie des œuvres : en effet, le régisseur des œuvres se trouve à Moreau, tandis qu'une assistante de conservation travaille auprès de la conservatrice du musée Henner pour la régie des œuvres. Il convient donc de se demander si des possibilités de mutualisation existent sur ces postes.

Charles VILLENEUVE de JANTI répond que cette possibilité n'a pas été identifiée à ce stade. Les volumes sont très différents. Le musée Moreau prête énormément, ce qui est beaucoup moins le cas du musée Henner, tout du moins pour le moment.

III. Conventions de partenariat (pour approbation)

1. Convention de partenariat ENMP

Charles VILLENEUVE de JANTI indique que cette convention concerne essentiellement le musée Jean-Jacques Henner, qui est voisin de l'École Normale de Musique de Paris Alfred Cortot. Celle-ci s'engagerait à programmer des sessions qui s'intituleraient « Dimanche en musique au musée Henner », qui permettraient de proposer une animation lors de ces dimanches. L'École communiquerait sur cette programmation, qui serait assurée par des élèves dont le niveau est excellent. De son côté, le musée Henner accueillerait ces jeunes musiciens et leurs professeurs, notamment dans le cadre de visites gratuites du musée.

Rémi LABRUSSE constate que cette convention s'ajoute à d'autres collaborations avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. Le piano et le jardin d'hiver appellent naturellement des collaborations musicales. Il existe également un partenariat avec la Haute École des Arts du Rhin à Strasbourg, ce qui démontre que la vitalité du réseau de partenariats.

2. Convention partenariat SHA 8-17

Charles VILLENEUVE de JANTI explique que ce projet de convention couvre les deux musées. Cette convention serait passée avec la Société Historique et Archéologique des 8^e et 17^e arrondissements de Paris. Cette société d'histoire organise des conférences et des visites guidées. L'objectif serait de les accueillir au sein des musées pour trois conférences par an sur des sujets qui seraient établis en concertation, essentiellement à Henner, dans la mesure où la Plaine-

Monceau est un sujet infini. En contrepartie, les membres de cette association d'historiens bénéficieraient d'un tarif réduit sur les activités des deux musées, à l'exception des concerts du musée Gustave Moreau, sur lesquels le musée ne pratique pas de tarif réduit.

Rémi LABRUSSE propose de passer à la consultation s'agissant de la signature de ces deux conventions.

Rémi CORPECHOT se demande si la convention est perpétuelle ou occasionnelle.

Rémi LABRUSSE répond qu'elle est d'un an renouvelable.

Les deux conventions sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

IV. Journées de gratuités 2024 (pour approbation)

Rémi LABRUSSE rappelle que le Conseil d'Administration est compétent sur le sujet de la grille tarifaire de l'établissement, et donc sur les journées de gratuité. La proposition formulée aujourd'hui par la Direction de l'établissement est très classique, sauf pour un cas particulier qui concerne le marché de Noël du musée Henner.

Charles VILLENEUVE de JANTI explique que l'objectif est de faire en sorte que les musées puissent s'associer aux grandes manifestations européennes ou nationales qui sont proposées au monde muséal. En premier lieu, cela concerne la Nuit européenne des musées, qui aura lieu le 18 mai 2024. Suivront la Nuit blanche, proposée par la mairie de Paris le 1^{er} juin 2024, la Fête de la musique le 21 juin, les Journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre et la Nuit de la lecture, prévue mi-janvier 2025.

À ces événements qui concernent les deux musées s'ajoute une autre proposition d'accès gratuit : le musée Jean-Jacques Henner organise traditionnellement un marché de Noël lors des week-ends de décembre, ce qui s'explique par sa connexion alsacienne à la fête de la Saint-Nicolas. Cet événement rencontre beaucoup de succès auprès d'un public prioritaire pour le musée, en l'occurrence les familles. Il est donc proposé, pour le seul musée Henner, d'accorder deux journées d'accès gratuit au musée dans le cadre de cet événement festif.

Rémi LABRUSSE saisit l'occasion pour rappeler que le musée Henner a fêté son centenaire la veille, lors d'une grande fête qui a été un grand succès.

Charles VILLENEUVE de JANTI tient à féliciter chaleureusement les équipes : cette soirée était très intéressante, et portait sur le thème des Années Folles. Ce matin, le musée fête jour pour jour l'accueil de son premier visiteur. 46 visiteurs avaient été comptabilisés pour cette première journée de fréquentation, en 1924.

Maeva ABILLARD confirme qu'il s'agissait d'une belle fête, qui a permis aux agents, aux anciens agents, aux partenaires et aux intervenants de se retrouver pour fêter le musée.

Franck ISAIA regrette de ne pas avoir pu personnellement y assister mais souligne que le service des musées de France était fortement représenté lors de cette fête. Il tient à saluer le travail qui a été réalisé par le musée Henner pour organiser cet événement très réussi.

Rémi LABRUSSE propose de voter sur ce point relatif aux journées de gratuité.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la proposition relative aux journées de gratuité.

V. Règlement de visite (pour approbation)

Rémi LABRUSSE rend hommage au rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles, qui a permis de rénover un élément qui manquait à ce musée : en effet, le règlement était obsolète, avec presque 25 ans d'âge. Cela mettait les personnels dans une situation potentiellement difficile, notamment en cas de survenue d'un incident. Ce manque est aujourd'hui heureusement en passe d'être comblé.

Charles VILLENEUVE de JANTI confirme qu'il était nécessaire de réviser ce règlement de visite, d'autant que les pratiques et les comportements des visiteurs ont évolué, notamment la prise de vue par les téléphones portables. De fait, l'interdiction du téléphone portable n'était plus adéquate, de même que l'interdiction des poussettes. L'objectif est de moderniser ce règlement, tout en tenant compte du fait que les musées sont aujourd'hui parfois attaqués du fait de leur visibilité médiatique. Il est donc très important que les agents d'accueil et de surveillance aient un document opposable qu'on passe en instance pour pouvoir raccompagner à la porte un visiteur ayant un comportement inadapté ou pour appeler les forces de l'ordre. C'est donc à la fois un document d'accueil et un document de sécurité pour le musée.

Le règlement de visite est le même pour les deux musées. Il est très classique, car il se fonde sur les règlements des autres musées nationaux, à l'exception d'une particularité pour le musée Moreau, où il est possible de manipuler les dessins encadrés dans des meubles *ad hoc*, selon la volonté de Gustave Moreau.

Adrien GOETZ se réjouit que les enseignants accompagnant leur classe bénéficient d'un droit de parole, ce qui n'est pas le cas partout.

Charles VILLENEUVE de JANTI explique qu'un professeur peut venir avec sa classe, sous réserve de ne pas perturber les autres visiteurs.

Adrien GOETZ s'interroge sur la procédure relative à l'écoterrorisme.

Charles VILLENEUVE de JANTI répond que l'objectif est de faire en sorte que les agents d'accueil et de surveillance aient une capacité d'adaptation aux différents cas qu'ils rencontrent. Il n'a pas été dressé de liste de situations, les agents devant faire preuve de discernement. Ainsi, les liquides sont interdits (par exemple, un flacon de soupe sera interdit), mais une mère peut entrer avec un biberon ; les chiens sont interdits, mais les chiens guides d'aveugles sont acceptés.

Le nouveau règlement de visite est adopté à l'unanimité.

Dominique de FONT-REULX se demande comment ce règlement sera présenté aux agents.

Charles VILLENEUVE de JANTI explique qu'il présentera ce règlement aux agents de façon détaillée, dans le cadre de réunions séparées entre l'équipe du musée Moreau et celle du musée Henner. Les agents disposeront en permanence d'une version réduite du règlement pour pouvoir le consulter et, éventuellement, l'opposer aux visiteurs. À l'accueil des musées, les points les plus importants seront mis en avant. Le règlement apparaîtra également sur les sites Internet et sera disponible dans sa version intégrale à l'accueil des deux musées.

Adrien GOETZ s'interroge sur la position du règlement s'agissant des prises de vues, photographiées ou filmées, pour le seul usage privé du visiteur. Il se demande si un professeur peut prendre des photographies et s'en servir pour faire un cours à ses étudiants. C'est en effet un usage scientifique, d'enseignement et non un usage privé.

Rémi LABRUSSE répond que les usages pédagogiques constituent une catégorie à part, dans les usages publics des reproductions d'œuvres. Il est probable que cela soit la même chose pour les projections d'images.

Rémi LABRUSSE s'enquiert par ailleurs plus généralement de l'avis de Mme Palmis sur ce projet de règlement.

Constance PALMIS se félicite du contenu de ce règlement, qui permet de répondre à des contextes d'exposition et de publics très diversifiés. Les prises de vue doivent être régulées : en effet, les photographies ne concernent pas uniquement les tableaux, notamment au musée Moreau. Les visiteurs se mettent en scène, et il est nécessaire de les réguler, ce qui ne se passe pas toujours très bien. Pour la consultation des dessins, pour des raisons de conservation, il est nécessaire d'accompagner les visiteurs, notamment à la suite de la dégradation du meuble à aquarelles, désormais fermé. De même, il convient d'accorder une attention particulière à la manipulation des dessins, sous peine de devoir envisager son interdiction.

Rémi LABRUSSE rappelle le projet de restauration des meubles.

Charles VILLENEUVE de JANTI répond que cela est en effet prévu dans le cadre du chantier de changement des verrières : une intervention sur ces meubles à dessins est envisagée, car les visiteurs d'aujourd'hui n'ont pas forcément conscience qu'ils manipulent des originaux, et n'ont donc pas la même délicatesse qu'avant. Il est dommage que le meuble à aquarelles soit fermé : il pourrait être envisagé de demander aux agents de manipuler ces meubles que les visiteurs ne manipulent plus correctement. Ce meuble à aquarelles sera restauré. Gustave Moreau souhaitait qu'il soit accessible, et il conviendra donc de réfléchir à la façon de le faire vivre. Dans les moments de basse jauge, il pourrait être envisagé de demander aux agents de le manipuler pour les visiteurs. Cela semble en revanche compliqué dans les moments d'affluence, car l'agent doit également gérer ce qui se passe autour.

Constance PALMIS confirme que c'était déjà le cas avant la fermeture, les agents manipulaient délicatement les meubles à dessins et à aquarelles à la demande des visiteurs.

Rémi LABRUSSE observe que ce type de meubles a aujourd'hui une valeur patrimoniale : il convient donc de le protéger.

VI. Acquisition pour le musée national Jean-Jacques Henner d'une œuvre de l'artiste : *Salomé*, vers 1904, huile sur toile, 101 x 55 cm (pour approbation)

Rémi LABRUSSE estime que ce point, et le suivant, témoignent de la dynamique des musées en termes d'acquisitions, qu'elles soient à titre gratuit ou onéreux. Il tient en préambule à rendre hommage à Isabelle de LANNOY, spécialiste de Henner, et à Maeva ABILLARD, qui a joué un rôle important dans cette acquisition.

Maeva ABILLARD rend à son tour hommage à Isabelle de LANNOY qui a joué un rôle important pour ce projet avec la mise en relation avec le propriétaire du tableau qui appartient à un particulier, Monsieur Hadrien PETIT, qui souhaite le vendre 50 000 euros. Ce tableau, peint en 1904, représente Salomé. Il mesure un mètre de haut sur 55 centimètres. Cette œuvre est dans la famille de l'actuel propriétaire depuis les années 1920. Elle appartenait à son arrière-grand-mère, épouse d'un député de Normandie, Joseph Laniel, qui fut Président du Conseil entre 1953 et 1954, et qui a joué un rôle important pendant la Seconde Guerre mondiale au sein du Conseil National de la Résistance. Ce tableau s'est transmis de génération en génération, et le propriétaire actuel n'est pas du tout collectionneur, il en a hérité dans le cadre d'un héritage familial.

Cette œuvre est bien connue, car elle faisait la couverture du premier volume du catalogue raisonné d'Isabelle de LANNOY quand elle l'a publié en 2008. Elle a été exposée à Strasbourg dans le cadre d'un prêt lors de la rétrospective Henner. Cette œuvre est en très bon état : elle a en effet été restaurée il y a une dizaine d'années.

L'œuvre est une variante tardive du tableau de Salon intitulée *Hérodiade*, aujourd'hui non localisée, qui appartenait alors à la maison Boussod, Valadon & Cie. Elle est connue grâce à une photographie en noir et blanc qui fut publiée tardivement, en 1905, et par les critiques dans la presse, qui diffusa également des caricatures de ce tableau. Henner s'inspire d'un sujet biblique en opérant un mélange iconographique entre d'une part Hérodiade, princesse juive ayant vécu au début de l'ère chrétienne, mère de Salomé (titre donné par Henner pour le Salon) et, d'autre part, Salomé elle-même, qui effectua la danse des sept voiles devant Hérode. Elle obtint ainsi en échange la tête de saint Jean-Baptiste dans un plat d'argent, motif visible sur la partie inférieure gauche de la composition. Le musée Henner conserve une grande étude préparatoire très aboutie, considérée comme l'échelle, où l'héroïne est vêtue d'une robe rouge vif.

Comme à son habitude, Henner reprend ce sujet dans plusieurs variantes. L'œuvre qui est proposée à l'acquisition est une version de fin de carrière où l'héroïne biblique, vêtue également de pourpre, se tient vers la droite. Elle porte le plateau sous son bras, sans la tête du Baptiste. Dotée également d'une forte présence, cette Salomé prend à parti le spectateur. Il existe en collection privée une variante de cette Salomé, dans une robe bleue. Cette peinture tardive est à mettre en relation directe avec plusieurs dessins préparatoires, au crayon ou au fusain, conservés au musée Henner. C'est grâce à ce carnet que l'œuvre peut être datée vers 1904.

Le vendeur souhaite la vendre 50 000 euros. Il existe une Salomé presque identique, qui avait été mise en vente à New York en 2018, et achetée l'équivalent de 17 000 euros. Puis, elle est arrivée en Europe, à Munich en 2019, où elle a été estimée entre 45 000 et 50 000 euros, avant d'être adjugée 50 000 euros au marteau, soit 65 000 euros avec les frais. Elle a été achetée par la galerie Dreyfus, à Bâle, qui l'a remise en vente très rapidement, même si le prix auquel elle a été vendue n'est pas connu. Par conséquent, l'actuelle offre d'achat de la version proposée au musée à 50 000 euros est intéressante, d'autant que, si le vendeur l'avait mise en vente publique, il aurait été difficile de l'acquérir.

Rémi LABRUSSE estime qu'il s'agit d'une très belle occasion. Financièrement, elle permet *de facto* au musée d'économiser les frais d'adjudication, si l'œuvre avait dû être achetée en vente publique. Esthétiquement et historiquement, elle entre dans un corpus global qui permet d'éclairer la dynamique de l'œuvre, depuis les études préparatoires jusqu'aux différentes variantes, et qui fait comprendre le travail du peintre, ce qui relève des missions fondamentales d'un musée monographique. De plus, il s'agit d'un élément de cohésion entre les deux musées, dans la mesure où le thème est commun à Moreau et à Henner, illustrant un rapport à la « femme fatale » très typique de la fin du XIX^e siècle, avec toutes les ambiguïtés d'attraction et de répulsion qui s'y associent. Cette acquisition renforcerait ainsi la légitimité scientifique d'une collection double à l'intérieur d'un seul établissement public.

Maeva ABILLARD explique que le musée n'a jamais eu l'occasion d'acquérir une telle œuvre : il s'est toujours enrichi depuis sa création grâce aux dons, et a peu acheté. Il n'a jamais eu l'opportunité de faire une acquisition d'une telle qualité, ce qui tombe très bien pour l'année de son centenaire. De plus, cette acquisition correspond aux axes stratégiques établis en 2019, en termes d'acquisitions ou de prêts.

Vincent DROGUET tient à féliciter l'établissement pour cette opportunité, avec un prix très raisonnable.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet d'acquisition.

VII. Acquisition par don d'archives, de documentation et de livres : biens autres que les œuvres destinées à entrer dans les collections nationales (pour approbation)

1. Don d'ouvrages au musée national Jean-Jacques Henner

Maeva ABILLARD explique qu'il s'agit d'un don de Monsieur Pierre-Louis MATHIEU, grand spécialiste de Gustave Moreau, qui propose un ensemble d'ouvrages dans le but de compléter la bibliothèque du musée. Ce sont essentiellement des catalogues d'expositions du XIX^e siècle. Le montant du don est estimé à 1 966 euros.

Adrien GOETZ se demande s'il est obligatoire de faire estimer un don.

Maeva ABILLARD explique qu'il est obligatoire de valoriser tous les dons, même s'il n'y a pas de demande de reçu fiscal pour celui-ci.

Rémi LABRUSSE souligne que la valorisation est parfois assez formelle. Dans les faits, ce don est très précieux pour le musée : il facilitera les recherches pour l'équipe de conservation, et pour les chercheurs qui auront ainsi un accès rapide et facile à des possibilités de vérifications contextuelles.

2. Don d'archives au musée national Jean-Jacques Henner

Maeva ABILLARD fait état de quatre dons d'archives.

Le premier concerne Monsieur Rémi Corpechot, qui propose au musée un ensemble constitué de trois dons. Il s'agit de documents ayant trait à Jean-Jacques Henner, à son neveu Jules et son épouse Marie Henner, à sa nièce Eugénie Wetzel et aux terres d'Alsace à Bernwiller. Certains de ces documents ont permis d'affiner la connaissance sur les personnalités fondatrices du musée et ont été valorisés dans l'exposition-dossier consacrée au Centenaire du musée. Le montant du don est estimé à 880 euros et n'a pas fait l'objet d'une demande de reçu fiscal.

Le deuxième don est le fait de Monsieur Étienne Corpechot : en mémoire de son oncle François Corpechot, décédé en 2022, il propose en don un exemplaire du discours de réception à l'Académie française de Louis Pasteur, dédié à Henner. Ce document a été présenté dans l'exposition-dossier *Louis Pasteur & Jean-Jacques Henner. Une histoire d'amitié* (15 novembre 2023-3 mars 2024). Le montant du don est estimé à 500 euros et n'a pas fait l'objet d'une demande de reçu fiscal.

Pour le troisième dossier, Monsieur Maurice Brière propose en don au musée un ensemble de deux photographies et deux objets provenant de l'atelier de Jean-Jacques Henner et transmis par Marie Henner-Dujardin, son arrière-grand-tante, fondatrice du musée. Il s'agit d'une canne à pommeau et d'un mannequin articulé en bois. Le montant du don est estimé à 200 euros et n'a pas fait l'objet d'une demande de reçu fiscal.

Enfin, Madame Catherine Audollent propose un ensemble constitué de trois dons au musée. Certains des documents ont trait à Jean-Jacques Henner, à Jules Henner et Marie Henner-Dujardin, à Frédérique Dujardin, au village natal de Henner, Bernwiller, et au monument dédié à l'artiste, à la famille de Madeleine Smith, élève de Jean-Jacques Henner. Plusieurs documents ont trait à la naissance du musée ou à son fonctionnement. Certains de ces documents ont permis d'affiner la connaissance sur les personnalités fondatrices du musée et ont été valorisés dans l'exposition-dossier du Centenaire du musée. Le montant du don est estimé à 4 416 euros et n'a pas fait l'objet d'une demande de reçu fiscal.

Rémi CORPECHOT mentionne que beaucoup de ces documents ont été retrouvés dans une malle à la cave qui n'avait pas été ouverte depuis plus de cinquante ans. Avec Catherine Audollent, ils ont décidé d'offrir ces documents au musée Jean-Jacques Henner.

Rémi LABRUSSE souhaite rendre hommage, une fois encore, à la fidèle générosité de la famille Henner au bénéfice de l'établissement.

3. Don d'ouvrages au musée national Gustave Moreau

Rémi LABRUSSE, en préambule, tient à rendre hommage à Marie-Cécile FOREST, qui est à l'origine des premières approches pour ce don très important. Ce processus de donation est décisif pour enrichir le musée Moreau et contribuer à en faire un centre de ressources unique au monde, sur Gustave Moreau.

Charles VILLENEUVE de JANTI explique qu'il s'agit d'un don de Pierre-Louis MATHIEU, historien de l'art né en 1939, et qui se trouve aujourd'hui en maison de retraite. Son appartement ayant été mis en vente, il était urgent de réagir pour sauver cette documentation et cette bibliothèque. Pierre-Louis MATHIEU a soutenu en 1976 une thèse de doctorat sur Gustave Moreau, et s'est attaché à la publication d'un catalogue raisonné qui a fait l'objet de nombreuses publications additionnelles. Il a également été commissaire de plusieurs expositions et a rédigé de nombreux articles de fond consacrés à Gustave Moreau et à son temps. De fait, la plupart des marchands se sont tournés vers lui pour authentifier les œuvres de Gustave Moreau sur les 25 dernières années, ce qui lui a permis de constituer une documentation incroyable, dans laquelle il a notamment répertorié les faux Moreau en circulation sur le marché de l'art. Il était donc capital que le Musée Moreau mette la main sur cette documentation très rare et très précieuse, qui intéressait sans doute beaucoup de maisons de vente. Fort heureusement, son épouse s'était tournée initialement vers Marie-Cécile FOREST, ce qui a permis de rapatrier cette documentation.

La bibliothèque de travail du musée Moreau est assez pauvre en ouvrages hors Moreau, tandis que la bibliothèque de Pierre-Louis MATHIEU est très riche sur le symbolisme en général, y compris la littérature, avec des livres rares et donc chers. Cela permettra de disposer d'une bibliothèque de travail intéressante rue de Clichy, avec une vision un peu plus large sur les contemporains de Gustave Moreau, notamment dans le monde symboliste, avec en outre des acquisitions pratiques comme le Bénézit.

Chiffrer ce don est très difficile, car certains ouvrages ne sont plus sur le marché depuis longtemps.

Adrien GOETZ se demande s'il y a eu un désherbage préalable.

Charles VILLENEUVE de JANTI précise que le musée ne reçoit en don que les ouvrages qui l'intéressent et non la totalité de la bibliothèque de Pierre-Louis MATHIEU.

4. Don de documentation au musée national Gustave Moreau

Charles VILLENEUVE DE JANTI indique que la documentation est extrêmement riche. Elle se compose de différents dossiers dans lesquels sont classées les œuvres de Moreau en fonction de leur typologie. Le schéma mental de l'organisation de cette documentation est très intéressant. Pierre-Louis MATHIEU a conservé toute la correspondance relative aux demandes d'expertise. Il existe également des éléments sur Gustave Moreau et ses élèves, ainsi que sur Gustave Moreau et ses « maîtres ». S'y ajoutent dix classeurs qui lui ont servi à composer sa thèse puis son catalogue raisonné. Cela permettra d'enrichir les dossiers d'œuvres pour celles qui sont conservées au musée.

Rémi LABRUSSE estime que la possession d'un tel ensemble de documents est le rêve de tout musée monographique. Il est rare de voir autant de documents sur un même artiste réunis chez une seule personne.

Charles VILLENEUVE de JANTI estime que ce don a une valeur inestimable. Il lui a été attribué une valeur de 20 000 euros, qui correspond à 50 ans du travail d'un documentaliste et expert qui a été le meilleur spécialiste mondial de Moreau pendant plusieurs décennies.

Rémi LABRUSSE annonce par ailleurs que le musée doit également un don à la générosité personnelle du directeur de l'Établissement public.

Charles VILLENEUVE de JANTI confirme que la documentation du musée Moreau souhaitait acquérir un de ses livres, en l'occurrence le catalogue de l'actuelle exposition « Félix Ziem (1821-1911). Saisir la lumière » : il a donc décidé de lui en faire don.

Rémi LABRUSSE rappelle que le musée Moreau n'a eu que six conservateurs en un siècle, Georges Rouault, Georges Desvallières, Jean Paladilhe, Geneviève Lacambre, Marie-Cécile Forest et Charles Villeneuve de Janti, ce qui en fait un cas unique dans l'histoire des musées nationaux. De fait, la documentation qui vient des conservateurs acquiert une valeur patrimoniale intéressante pour l'histoire du musée.

Charles VILLENEUVE de JANTI estime que ces donations permettent d'éclairer, au-delà de l'artiste lui-même, l'ensemble d'une période, ce qui offre un ensemble de regards et de recherches pour les chercheurs et pour le public d'aujourd'hui. C'est la force des musées monographiques, qui vont au-delà du fétichisme relatif à un artiste unique, en proposant des éléments qui intéressent l'ensemble de l'Histoire de l'Art.

Adrien GOETZ se demande si la documentation de Pierre-Louis MATHIEU est exclusivement sous format papier.

Charles VILLENEUVE de JANTI répond que c'est le cas pour l'essentiel, avec un grand nombre de photocopies et de notes manuscrites. Si des éléments ont été numérisés, ils n'ont pas été obtenus dans le cadre de ces dons.

Le Conseil d'Administration approuve l'ensemble des dons mentionnés dans ce point.

VIII. Présentation du compte financier 2023 (pour approbation)

1. Présentation du compte financier par l'agent comptable

Philippe VERSCHEURE annonce que l'exercice a été marqué par un nouvel organigramme et par le renforcement de l'ensemble des procédures administratives et comptables depuis l'arrivée du nouveau directeur et précédemment d'Emmanuelle Bensimon-Weiler, ce qui a permis de disposer d'éléments concrets pour suivre la comptabilité. La situation financière de l'établissement est confortée par rapport aux années passées.

S'agissant du nouvel organigramme, un nouvel ordonnateur a été désigné en la personne du nouveau directeur, son rôle étant de signer les actes qui sont retracés dans la comptabilité. Il convient également de noter l'arrivée d'un nouvel agent comptable en avril.

Un nouvel outil de préparation de la paie à façon a été mis en place, qui permet la liquidation par la Direction Générale des Finances Publiques. Cet outil, opérationnel depuis janvier, permet de fluidifier les transferts de paie. Cet outil a été en test au cours de la fin de l'année 2023. Les procédures ont été formalisées davantage, notamment sur l'exécution de la dépense, de la

liquidation jusqu'à la certification service fait, ce qui permet de mieux tracer la situation. Les travaux engagés par le précédent agent comptable ont été finalisés, ce qui a conduit à supprimer les comptes qui étaient ouverts à la Banque Postale. Tous les flux de recettes et de décaissement sont aujourd'hui portés sur le compte de dépôts des comptes de fonds au Trésor.

La situation comptable est aujourd'hui confortée, en premier lieu grâce à l'appui de l'État, qui a apporté son soutien sous la forme d'une subvention pour charge de service public étoffée et sous la forme d'une subvention d'investissement de 400 000 euros, qui vient en complément d'une subvention de 600 000 euros, qui permettra d'engager les travaux de rénovation des verrières dans les années qui viennent, du musée Moreau. La situation comptable est également renforcée par l'affluence exceptionnelle des visiteurs, ce qui permet de renforcer les ressources propres de l'établissement.

Le montant de l'actif immobilisé s'élève à plus de 14 millions d'euros, avec un montant d'acquisitions au titre de l'exercice de 130 000 euros. On observe quatre acquisitions d'importance pour l'établissement : le remplacement du système de sécurité incendie, des travaux sur la chaufferie, des travaux de fermeture de volets, de serrurerie et le changement de fenêtres rue de Clichy, qui a été financé partiellement par une subvention d'investissement et qui a été très apprécié par les agents. D'autres éléments d'actifs se trouvent dans les comptes, en l'occurrence les stocks des produits des boutiques, inventoriés au 31 décembre. Ce montant des stocks est en augmentation de 61 000 euros, et s'établit à 263 000 euros au 31 décembre, dont 161 000 euros pour la boutique du musée Moreau et 102 000 euros pour le musée Henner.

En ce qui concerne les créances, le montant de 50 000 euros est pour l'essentiel le fruit des produits qui ont été constatés au titre des ventes par les régisseurs des librairies-boutiques. La trésorerie augmente fortement, passant de 2,1 millions d'euros en 2021 à 2,8 millions en 2023, soit une progression de 17 %. Cette augmentation s'explique par la subvention d'investissement de 400 000 euros versée par le ministère en fin d'exercice et par l'augmentation des ressources propres. Cette trésorerie permettrait de s'acquitter de 27 mois de fonctionnement, ce qui est extrêmement confortable.

Quant aux capitaux propres, les financements de l'actif, constitués des subventions versées par l'État, représentent un montant de 8,8 millions d'euros, soit une croissance de 483 000 euros sous l'effet du versement de la subvention d'investissement. Les réserves s'élèvent à 1 900 000 euros. Elles représentent l'accumulation des résultats des exercices passés, positifs ou négatifs.

Les provisions pour risques progressent à 45 000 euros : il s'agit essentiellement de la prise en compte de deux agents qui sont éligibles à l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi, pour un montant de 40 000 euros.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice, qui consiste en la comparaison des produits et des charges, il apparaît que les produits sont en forte augmentation. D'une part, la subvention pour charge de service public augmente de 20 000 euros. D'autre part, on constate une augmentation des ventes de biens et de prestations de services (droits d'entrée, produits de librairie et de boutique), qui est le fruit de l'augmentation de la fréquentation. Le mécénat s'élève à un montant de 80 000 euros, avec deux conventions de mécénat significatives : l'une pour 20 000 euros avec les Amis du musée Moreau, et l'autre avec la société Reworld Media. La reprise des financements au compte de résultats est en forte augmentation, en raison d'un travail de reclassement de l'ensemble des subventions dont l'objet est de permettre un rattachement aux immobilisations, afin de rendre la comptabilité plus sincère.

Cette augmentation des produits est compensée par une augmentation des charges : l'activité importante de l'établissement a conduit à une augmentation des charges de 29 %, avec notamment des besoins de prestations informatiques assez significatifs. L'établissement a bénéficié d'un certain

nombre d'insertions publicitaires, pour un montant significatif de 67 000 euros. S'y ajoutent le montage des expositions et la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action sur les risques psychosociaux. Les dépenses de personnel croissent, principalement sous l'effet des mesures réglementaires qui ont impacté l'activité au titre de l'exercice (augmentation des points d'indices et primes).

Le résultat est positif de 61 000 euros. Il sera porté en augmentation des réserves à l'issue du vote du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne la capacité de financement, elle s'établit à hauteur de 124 000 euros. Ce chiffre est très proche du montant des acquisitions de l'exercice, ce qui signifie que la capacité de financement de l'établissement permet de financer la totalité de ses immobilisations. Le fonds de roulement progresse et s'établit à 3,31 millions d'euros. Cela représente 30 mois de fonctionnement, ce qui démontre la bonne structure financière de l'établissement. Le besoin en fonds de roulement s'élève à 220 000 euros.

Sur la base de ces éléments, **Philippe VERSCHEURE** estime que la structure financière de l'établissement est saine.

Rémi LABRUSSE remercie chaleureusement l'agent comptable pour sa présentation et son suivi comptable de la gestion de l'Établissement.

2. Rapport de l'ordonnateur

Charles VILLENEUVE de JANTI salue le travail mené par l'agence comptable et par l'équipe du secrétariat général, qui a permis d'apporter de la rigueur et de moderniser les pratiques au sein de l'établissement.

L'année 2023 a été marquée par la transition à la tête de l'établissement. Le temps fort de l'année a été l'exposition « Le Moyen Âge retrouvé » au musée Gustave Moreau. En dépit des deux périodes de fermeture de deux mois qui ont encadré l'exposition, l'année a été très positive pour ce musée, avec une fréquentation qui a dépassé les 70 000 visiteurs, soit 26 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la meilleure fréquentation du musée depuis 1903, date de son ouverture. La période du Covid est donc bien dépassée. Au total, l'établissement, tous musées confondus, a accueilli 88 338 visiteurs en 2023, soit 16 000 visiteurs de plus qu'en 2022 (soit 23 % d'augmentation). En comparaison avec 2021, l'augmentation de la fréquentation est de 151 %. Par effet de levier, cette fréquentation en hausse induit également une hausse des dépenses des visiteurs dans les boutiques, ce qui se traduit par des recettes de boutiques et de librairies inédites pour l'établissement. À cela s'ajoute le mécénat de compétence de Reworld Media. Les 67 000 euros investis dans la communication presse ont permis d'accroître fortement la visibilité : c'est la première fois depuis bien longtemps que l'établissement a pu avoir une campagne dans le métro, ce qui lui a donné une visibilité dont les musées manquent en général.

Il apparaît que la part de visiteurs payants augmente plus vite que la part de visiteurs gratuits. Ce constat est surprenant, car, d'ordinaire, les progressions sont équilibrées, ou au bénéfice des visiteurs gratuits. L'établissement communique beaucoup sur le fait que les moins de 26 ans de l'Union européenne ne payent pas dans les musées. Il communique donc plutôt sur la gratuité, mais attire des payants, ce qui se traduit budgétairement.

Charles VILLENEUVE de JANTI rappelle que, lors de la précédente réunion, le Conseil d'Administration a voté le billet unique pour les deux musées Henner et Moreau. Ce sujet, qui est suivi de très près, aura probablement un impact assez net sur la fréquentation de 2024. En janvier et en février, on a compté 59 et 41 visiteurs qui venaient du musée Henner vers le musée Moreau. Le démarrage est donc lent, mais ces chiffres sont à nuancer compte tenu de la fermeture liée au

démontage de l'exposition du musée Moreau. Côté Henner, on dénombre 86 visiteurs en provenance du musée Moreau en janvier et 126 en février. L'ambition est d'atteindre une belle progression pour Henner.

Adrien GOETZ se demande s'il est envisagé d'augmenter le tarif pour les visiteurs payants.

Charles VILLENEUVE de JANTI observe qu'une augmentation a déjà eu lieu lors de la création du billet unique. Le prix du billet est raisonnable, à 8 euros.

Rémi LABRUSSE estime que ce prix se situe à un niveau satisfaisant.

Charles VILLENEUVE de JANTI rappelle que, pour le moment, la nouvelle tarification n'a que deux mois de recul.

S'agissant des chantiers de modernisation prévus cette année, il sera nécessaire de repenser le système de billetterie en ligne, ce qui permettra de mieux piloter la fréquentation. Le musée Moreau sera équipé d'un comptage automatique des visiteurs à l'entrée. Il existe en effet une marge de progression en termes de fréquentation. Le taux de *no show* dans la billetterie automatique est très élevé, de l'ordre de 25 % : les dimanches gratuits, un grand nombre de personnes réservent des billets sur de nombreux créneaux, car les réservations sont illimitées. De fait, elles bloquent les places, et le musée affiche complet alors qu'il ne l'est pas. Il est nécessaire de poursuivre la modernisation de l'établissement, comme cela a été fait pour les procédures budgétaires et comptables. Pour la fréquentation, il existe une forte marge de progression.

Dominique de FONT-REAULX se demande s'il est nécessaire de passer par un marché pour la billetterie.

Charles VILLENEUVE de JANTI le confirme.

Dominique de FONT-REAULX invite la Direction de l'établissement à faire preuve de prudence dans son choix de prestation, car la billetterie est un sujet complexe.

Charles VILLENEUVE de JANTI le confirme. L'établissement étant petit, il ne peut avoir accès à des outils très élaborés, faute de personnel pour les administrer. Il convient donc de trouver des solutions adaptées à de petits établissements. Le sujet est complexe, et stratégique.

Dominique de FONT-REAULX ajoute que les musées ont toujours des situations particulières auxquelles les prestataires ne sont pas habitués.

Franck ISAIA observe que la RMN-GP travaille actuellement à un marché de billetterie prévu pour le Grand Palais, et qui, à terme, devrait concerner tous les musées services à compétence nationale qui sont, pour certains, comparables à l'établissement public Henner-Moreau. Il encourage l'EPHM et la RMN-GP à échanger sur ce point.

Charles VILLENEUVE de JANTI souligne que la date-butoir est fixée au 1^{er} juin.

Nicolas JAVARY se demande si le musée dispose d'éléments permettant de calculer le taux de primo-visiteurs, ce qui permettrait notamment d'analyser l'impact d'une éventuelle augmentation des tarifs.

Charles VILLENEUVE de JANTI répond par la négative. Il est nécessaire de lancer une étude de public.

Les recettes atteignent 1,7 million d'euros en 2023. Elles sont en très forte augmentation, de l'ordre de 46,53 %. Cette augmentation vient en très grande partie des subventions de l'État. Les recettes de librairie ont été exceptionnelles cette année, sachant qu'elles ont plus que doublé entre 2022 et 2023.

Dominique de FONT-REAULX se demande comment est effectué le choix des produits mis en vente dans les boutiques.

Charles VILLENEUVE de JANTI répond que les deux régisseurs de caisses font des propositions. Des commandes ont été faites dans le cadre de l'exposition sur le Moyen-Âge afin de disposer de produits dérivés pour enfants : ces produits se sont très bien vendus. La boutique est très contrainte, ce qui ne permet pas d'avoir une offre très importante. Il apparaît que, plus la boutique met de produits à disposition, plus elle en vend. Il conviendra d'y réfléchir au moment de lancer les travaux liés à la verrière, sachant que ces travaux concernent, outre la verrière, l'isolation du bâtiment, le traitement de l'air et l'accessibilité. Or, en matière d'accessibilité, la question de l'accueil est centrale, dans la mesure où l'accueil actuel ne permet pas d'accueillir des personnes à mobilité réduite, mais ne permet pas non plus de disposer d'une boutique correcte ni d'accueillir des scolaires. Cet accueil devra donc être repensé.

Les dépenses ont augmenté de manière proportionnée, ce qui est rassurant. Il convient de noter la capacité d'exécution des dépenses d'investissement : l'établissement est passé de 42 % d'augmentation des crédits de paiement en 2022 à un taux d'exécution de 85 % cette année. Il en va de même pour les engagements, qui sont passés de 67 % à 90 %. C'est le résultat direct de la mise en place de procédures respectées par tous, et du déploiement d'un outil d'information budgétaire et comptable utilisé par tous, qui favorise cette bonne exécution et la sincérité des comptes.

Philippe VERSCHEURE confirme que l'outil budgétaire et comptable est utilisé d'une manière plus performante. Cependant, il demeure un petit décalage. Les comptes sont bien évidemment justes, et le Conseil d'Administration pourra les voter en toute conscience. Cependant, il reste un petit décalage entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire : en raison d'une mauvaise utilisation de l'outil ou d'erreurs, l'équipe ne parvient pas à rapprocher 49 000 euros. Des travaux seront menés au cours de l'exercice afin d'arriver à un parfait ajustement. Cet écart ne remet pas en cause la qualité de la comptabilité générale des comptes. Avant la réalisation du budget pour 2025, un petit rapprochement sera fait dans la note pour expliquer la façon dont cet écart a été résorbé.

Rémi LABRUSSE se demande si le service des musées de France anticipe une hausse de la fréquentation importante à l'occasion des Jeux Olympiques.

Franck ISAIA explique cette évaluation est très difficile : tout dépend en effet de la localisation des musées, de la localisation des sites olympiques et des contraintes de circulation. Chaque cas est un cas particulier, mais, historiquement, il apparaît que la fréquentation baisse globalement pendant les Jeux Olympiques, comme cela fut constaté à Londres – même si les situations ne sont pas comparables, car les épreuves avaient lieu à l'extérieur de la ville, alors que nombre d'entre elles se situeront à Paris.

Rémi LABRUSSE comprend qu'il n'est pas anticipé d'augmentation.

Franck ISAIA répond par la négative mais redit que cela reste très estimatif.

D'une manière générale, **Franck ISAIA** souhaite remercier les équipes de l'agence comptable et de l'établissement pour le travail énorme qui a été accompli dans des conditions qu'il sait très acrobatiques pour présenter ce compte financier. Tout le monde a compris que l'établissement se

porte bien et qu'il dispose de ressources et de réserves conséquentes pour mener à bien ses projets. La difficulté, aujourd'hui, concerne l'organigramme et les équipes de l'établissement qui lui permettront de mener à bien ses projets.

Rémi LABRUSSE note que la tutelle est consciente de la situation de l'établissement sur ce dernier point et la remercie de sa bienveillante attention.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte financier 2023, composé des éléments d'exécution budgétaire, d'exécution comptable et de répartition du résultat.

IX. Reconduction de la prime « temps partiel » (pour approbation)

Charles VILLENEUVE de JANTI rappelle qu'il existe une mesure qui vise à réduire l'inégalité entre les femmes et les hommes au sein du ministère de la Culture. Or, il apparaît que 85 % des personnes à temps partiel sont des femmes. Décision a donc été prise d'attribuer à ces personnes une prime de temps partiel. À l'échelle de l'établissement, cela concerne une personne qui travaille à 80 %, et qui est donc éligible à cette prime, qui s'élève sur l'année 2023 à 360 euros.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la reconduction de la prime « temps partiel ».

X. Réductions tarifaires accordées aux agents (pour approbation)

Rémi LABRUSSE se demande si les réductions tarifaires proposées dans le cadre de ce point conviennent aux agents et à leurs représentants.

Constance PALMIS répond par l'affirmative.

Dominique de FONT-REAULX se demande pour quelle raison les torchons sont exclus de ces réductions.

Charles VILLENEUVE de JANTI explique que ce point, dans son ensemble, provient d'une demande de Thomas Coynet, représentant du personnel, qui lui avait indiqué que, dans d'autres musées nationaux, les agents bénéficiaient de réductions plus importantes dans les boutiques. La Direction a donc accepté de revoir les règles en la matière. En ce qui concerne le prix des livres, il n'est pas possible d'aller au-delà de 9 %, compte tenu de l'existence d'une loi sur le livre : cette réduction est donc un maximum. Pour les autres produits, il est en effet possible de s'aligner sur les 20 % décidés par d'autres musées nationaux, à condition toutefois de ne pas vendre à perte. Or, les torchons Jean-Jacques Henner, qui sont une production de la Haute École des Arts du Rhin, sont des productions d'élèves qui sont vendues à prix coûtant. L'établissement ne fait donc pas de bénéfices sur ces produits. Il n'est donc pas possible de réduire leur prix de 20 %, sauf à considérer que l'établissement finance 20 % du torchon.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les réductions tarifaires accordées aux agents.

XI. Réévaluation participation employeur aux repas (pour approbation)

Charles VILLENEUVE de JANTI explique que, compte tenu de sa taille, l'établissement public ne dispose pas d'une cantine. Il se doit toutefois de participer à la restauration des agents, en contribuant à l'achat de leurs repas via des conventions avec deux points de vente de petite restauration, en l'occurrence une épicerie à côté du musée Moreau qui vend des sandwiches et une sandwicherie à proximité du musée Henner.

Actuellement, cette participation s'élève à 6 euros par repas, et à 12 euros pour les paniers-repas des agents de nuit. Les agents ont souligné que l'URSSAF avait rehaussé ses taux, ce qui permettait à l'établissement de participer davantage. La proposition présentée aujourd'hui consiste à s'aligner sur les taux maxima de l'URSSAF, soit 7 et 13 euros. Une estimation du coût de la mesure a été réalisée à l'échelle d'établissement : elle est estimée inférieure à 1 300 euros pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la réévaluation de la participation employeur aux repas.

Dominique de FONT-REAULX tient à féliciter le Directeur pour son attention aux demandes des agents. Les réponses apportées à ces demandes sont à la fois généreuses, pondérées et rassurantes. Elle souhaite que les agents en aient conscience.

Rémi LABRUSSE partage ce point de vue. L'atmosphère au sein du personnel est familiale : c'était déjà le cas du temps de Marie-Cécile Forest, et cela se poursuit aujourd'hui avec Charles Villeneuve de Janti. L'ambiance au sein des musées semble agréable.

XII. Questions diverses

Rémi LABRUSSE propose de faire un point sur la programmation à venir.

Charles VILLENEUVE de JANTI mentionne le très beau projet d'exposition porté par Maëva Abillard et par les équipes d'Henner sur l'Atelier des dames, prévu pour la fin d'année.

Maeva ABILLARD confirme que l'objectif est un vernissage le 27 novembre 2024.

Charles VILLENEUVE de JANTI annonce qu'une petite exposition dossier très émouvante a été ouverte la veille sur l'ouverture du musée Henner il y a un siècle, avec l'exposition des carnets de Marie Henner, qui font apparaître ses notes au moment de l'arrivée du premier visiteur, mais également l'ancien panneau d'accueil du musée et les différents billets.

Au musée Moreau, le rythme de croisière a repris après l'exposition « Moyen-Âge retrouvé », qui a accueilli plus de 20 000 visiteurs.

Il est par ailleurs prévu une exposition Henner à Châteauroux, projet qui a reçu le soutien de l'État, via une subvention de la DRAC Centre.

Le sujet des femmes fatales, un des points de contact déjà évoqué entre les œuvres de Moreau et de Henner, pourrait donner lieu à quelque chose d'intéressant autour de la figure de Salomé.

Charles VILLENEUVE de JANTI souligne qu'il s'est mis en retrait sur les aspects scientifiques, qui sont pour l'instant le parent pauvre, compte tenu de la sollicitation induite par ses fonctions administratives et les projets de modernisation de l'établissement. Il remercie Dominique de Font-Réaulx pour ses mots élogieux. Son attention se porte sur les agents, le fonctionnement et sur les visiteurs.

Franck ISAIA confirme que l'établissement a besoin de retrouver un socle solide pour avancer.

Rémi LABRUSSE tient à rendre un hommage extrêmement chaleureux au Directeur pour sa prise de fonction réussie et harmonieuse, ce qui permet aux musées de connaître une nouvelle énergie dans la continuité, et il souligne que cela suppose beaucoup de don de soi.

Rémi LABRUSSE donne rendez-vous aux membres du Conseil d'Administration pour la réunion du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.